



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alpinisme et ski

Question écrite n° 50698

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur l'inquiétude exprimée par les professionnels des métiers sportifs de montagne. En effet, selon les termes d'une récente lettre de mission, le Gouvernement envisagerait une réforme profonde des écoles nationales avec la création d'un établissement multi-sites regroupant l'École nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix, le centre national du ski nordique de Prémanon et le site de Vallon Pont d'Arc. Une telle décision ferait naître un risque de rupture dans la qualité des formations dispensées par un centre dont l'efficacité n'est plus à prouver. Avec un effectif de 18 000 moniteurs, la filière professionnelle de l'enseignement du ski est une véritable reconnaissance de la qualité du travail accompli par cette école nationale. Au sein de l'ENSA, les formations de guides de haute montagne dont la profession a fait preuve de ses capacités à s'adapter aux attentes de la clientèle, évoluent en tenant compte de l'originalité du milieu spécifique de la haute montagne. L'harmonisation des formations des accompagnateurs en montagne, validées régionalement, n'a été possible que par le rôle fédérateur joué par l'ENSA. Le rayonnement international de l'excellence française en matière de formation dans le domaine des sports de montagne est largement reconnu. Cette excellence est le résultat de l'organisation d'une formation unique et centralisée à l'école nationale du ski et d'alpinisme qui donne l'assurance de pouvoir compter sur un niveau de prestation identiques et de qualité sur l'ensemble du territoire. Depuis 1945, cet établissement est fort d'une capitalisation unique en termes d'expérience et de savoir-faire. Devant les très vives inquiétudes de l'ensemble des professionnels de la montagne, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la restructuration du réseau des établissements du ministère chargé des sports, il avait été envisagé la création d'un établissement multi-sites, pôle d'excellence dédié aux sports de montagne et de nature, constitué à partir du regroupement de l'École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) de Chamonix, du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM) de Prémanon et du site de Vallon-Pont-d'Arc également opérateur national du ministère de la santé et des sports au titre du pôle ressources national des sports de nature. À la suite d'une large concertation sur cette proposition, la secrétaire d'État chargée des sports a décidé de revoir la configuration du nouvel établissement, en excluant de son périmètre le site de Vallon-Pont-d'Arc et le pôle ressources national des sports de nature. C'est donc un établissement bi-site, recentré sur les sports de neige et de montagne, qui va être créé, en associant les deux sites de Chamonix et de Prémanon. À ce jour, un projet de décret relatif à l'École nationale des sports de montagne (ENSM), regroupant l'ENSA de Chamonix et le CNSNMM de Prémanon est en cours de signature. Dans les missions de l'ENSM, il est prévu de maintenir la spécificité de chaque site en identifiant les activités qui s'y déroulent, à savoir le ski, l'alpinisme et le vol libre pour Chamonix et le ski nordique et les sports de moyenne montagne pour Prémanon. La formation aux métiers du sport demeure la mission principale de l'établissement et se déroulera sur les deux sites dans les mêmes conditions qu'antérieurement. Au niveau de la gouvernance et du fonctionnement de l'établissement, l'ENSM sera administrée par un conseil d'administration élargi qui s'appuiera sur le conseil d'orientation de chacun des deux sites, ce qui permettra de valoriser des dynamiques territoriales spécifiques.

Concernant la direction de l'ENSM, outre le directeur général de l'École nationale des sports de montagne, il est prévu un directeur pour chacun des deux sites de l'établissement préservant ainsi un équilibre entre les deux sites.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50698

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5283

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2477